

Périmètre :

- Stockages aériens et enterrés de capacité < 50 tonnes

Références :

Contexte et questions :

- Quelles sont les règles à respecter pour implanter un réservoir à proximité de lignes électriques aériennes ?

Explications :

Règles d'implantation :

- La distance « d » minimale à respecter entre la projection verticale d'une ligne électrique et l'orifice de la soupape de sécurité et la bouche du double clapet d'emplissage est variable suivant :
 - La capacité du stockage
 - Les caractéristiques de la ligne électrique
- Une ligne électrique non isolée ou de tension > 1 000 V (isolée ou non) ne peut pas passer au-dessus d'un réservoir aérien car en cas de chute, son contact avec sa paroi pourrait provoquer un arc électrique. Les distances d'éloignement mentionnées ci-après, ne peuvent pas être réduites en interposant un mur.

LIGNES ELECTRIQUES AERIENNES					
Distances à respecter (*) entre le plan vertical de la ligne et la soupape de sécurité/la bouche d'emplissage					
Caractéristiques de la ligne électrique	Règles techniques				
	C ≤ 6 tonnes		C > 6 tonnes et ≤ 50 tonnes		
	C ≤ 3,5 t	3,5 t < C ≤ 6 t	6 t < C ≤ 15 t	15 t < C ≤ 35 t	35 t < C < 50 t
Tension ≤ 1 000 V Ligne isolée	néant	néant	néant	néant	néant
Tension ≤ 1 000 V Ligne non isolée	d= 3 m	d= 5 m	d= 6 m	d= 10 m	d= 15 m
Tension > 1 000 V Ligne isolée ou non isolée	d= 3 m	d= 5 m	d= 6 m	d= 10 m	d= 15 m

Lorsque ces règles ne peuvent pas être respectées, il faut installer une protection mécanique efficace (grillage, marquise...). Pour les citernes enterrées, la protection mécanique se limite au capot seul. Pour les tensions supérieures à 50 000 V, tenir compte du balancement des câbles (se renseigner auprès de l'agence locale ERdF).

(*) La distance ne peut être réduite par l'interposition d'un mur.

